

CONSEIL MUNICIPAL DU 22 SEPTEMBRE 2022

RESSOURCES HUMAINES

DB220922164

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-deux septembre à vingt heures, les conseillers municipaux légalement convoqués le seize septembre, se sont réunis au nombre prescrit par la loi en séance publique, à la halle Grenette située place de la Halle à Bourgoin-Jallieu.

La séance est ouverte à 20 heures 05. Elle est présidée par Monsieur Vincent CHRIQUI, Maire.

Il procède à l'appel des conseillers municipaux.

ASSISTENT A LA SEANCE : Vincent CHRIQUI, Jean-Pierre GIRARD, Aurélien LEPRETRE, Hélène ACCETTOLA, Olivier DIAS, Marguerite BACCAM, Dorian MAILLET, Océane ROULOT, Marie-Thérèse DUSSERT, Thierry JOSEPH, Christian CIOFFI, Nathalie JACQUEMOND, Laurent CAMPO, Gaël LEGAY-BELLOD, Semiha ALATAS, Sébastien CHALESSIN, Dominique CADI, Robert BRIOUDE, Marie-Claude SOUCHAUD, Isabelle RENARD, Odile MARTINI, Michael AYDIN, Damien PERRARD, Anne CROUZIER, Roger RICHERMOZ, Jean-Claude PARDAL, Laurent MAGUET.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 35

Présents : 27 Votants : 33

Absents : Anissa DAOUI, Aurélia MASSON.

Retardé, ayant donné pouvoir :

- Kévin DOREL a donné pouvoir à Damien PERRARD, avant son arrivé à 20h20.

Excusés, ayant donné pouvoir :

- Marie-Laure DESFORGES, pouvoir à Hélène ACCETTOLA
- Myriam ABDERRAHIM, pouvoir à Dominique CADI ;
- Alain BATILLOT, pouvoir à Aurélien LEPRETRE ;
- Armand BONNAMY, pouvoir à Olivier DIAS ;
- Chantal BUSSY, pouvoir à Marguerite BACCAM. ;

Secrétaire de séance : Océane ROULOT est nommée secrétaire de séance conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Rapporteur : Marie Thérèse DUSSERT

31 : PERSONNEL COMMUNAL – MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Dans le cadre de la gestion des ressources humaines et afin de pouvoir ajuster les effectifs aux besoins de l'organisation, il est nécessaire de modifier le tableau des effectifs comme suit :

CREATIONS OU MODIFICATIONS de postes de TITULAIRES

Ces informations concernent les emplois existants ou à créer. La délibération crée les emplois aux cadres d'emplois correspondants.

SERVICES/POLES /DIRECTION	EMPLOIS	CREATIONS	SUPPRE SSIONS	ETP	CADRES D'EMPLOIS (GRADES)
ECONOMIE ET EMPLOI	Responsable de service	1		1	Attachés
			1	1	(Attachés)
RESSOURCES AUX ECOLES	Agent d'entretien / accompagnement périscolaire	1		28h hebdo (80%)	Adjointes techniques
			1	28,21h hebdo (81%)	Adjointes d'animation
		1		1	Adjointes techniques
			1	1	(Adjoint technique)
CUISINE	Agent d'office	1		17.5 h hebdo (50%)	Adjointes techniques
AFFAIRES GENERALES	Agent des affaires générales	1		1	Adjointes administratifs
			1	1	ATSEM
ESPACES VERTS	Agent des espaces verts	1		1	Agents de maitrise
			1	1	Adjointes techniques
TEMPS DE L'ENFANT	Agent périscolaire	1		17.5 h hebdo (50%)	Adjointes d'animation
			1	19 h 52 hebdo (56.75%)	Adjointes d'animation

CREATIONS OU MODIFICATIONS de postes de CONTRACTUELS

SERVICE PROPLETE URBAINE

Modification d'1 emploi de responsable de service en contrat à durée déterminée à temps plein pour une durée de 3 ans conformément à l'article L332-8 du Code Général de la Fonction Publique Territoriale, L'agent recruté exercera les missions suivantes : Encadrement du service propreté urbaine. La rémunération sera fixée en référence à la grille de rémunération du cadre d'emplois des Techniciens auxquels s'ajoute le versement du régime indemnitaire dû aux agents contractuels conformément à la délibération en date du 24 mars 2022.

SERVICE DES SPORTS

Modification d'1 emploi de responsable de service en contrat à durée déterminée à temps plein pour une durée de 3 ans conformément à l'article L332-8 du Code Général de la Fonction Publique Territoriale, L'agent recruté exercera les missions suivantes : Encadrement du service des sports. La rémunération sera fixée en référence à la grille de rémunération du cadre d'emplois des Attachés auxquels s'ajoute le versement du régime indemnitaire dû aux agents contractuels conformément à la délibération en date du 24 mars 2022. Les emplois, précédemment créés de Responsable de service au grade de Rédacteur et de Chargé de projet dans le cadre d'un contrat projet, sont supprimés.

SERVICE URBANISME

Création d'un 1 emploi de responsable de service en contrat à durée déterminée à temps plein pour une durée de 3 ans conformément à l'article L332-8 du Code Général de la Fonction Publique Territoriale, L'agent recruté exercera les missions suivantes : Encadrement du service urbanisme. La rémunération sera fixée en référence à la grille de rémunération du cadre d'emplois des attachés auxquels s'ajoute le versement du régime indemnitaire dû aux agents contractuels conformément à la délibération en date du 24 mars 2022. L'emploi, précédemment créé de Responsable de Pôle au grade d'Ingénieur, est supprimé.

Il est proposé au Conseil Municipal d'/de :

- **Créer, transformer ou supprimer** les emplois proposés ;
- **Autoriser** le Maire ou un adjoint ayant délégation en la matière à signer tous actes et effectuer toutes formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération ;
- **Prendre acte** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget.

Le conseil municipal,

Après avoir entendu l'exposé ci-dessus,

Après en avoir délibéré,

Adopte la délibération à l'unanimité des voix.

Fait et délibéré à Bourgoin-Jallieu, les jour, mois et an susdits et les membres présents ont signé. (Suivent les signatures).

Pour copie certifiée conforme au registre des délibérations.

Le Maire



Envoyé en préfecture le 07/10/2022

Reçu en préfecture le 07/10/2022

Affiché le

The logo for SLO (Société Lyonnaise de l'Ornement) is displayed, featuring the letters 'SLO' in a stylized blue font with a small graphic element to the right.

ID : 038-213800535-20220922-DB220922164-DE